MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

# DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

# Émis le : 13 décembre 2021

Agence MCA-Morocco
Pour le compte du :
Gouvernement du Maroc
MCA-Morocco Programme

Financé par
LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Par l'intermédiaire de la
MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION
pour
la Passation de Marchés de Biens et Services Connexes
***

**Acquisition du :**

**Acquisition du matériel roulant destiné aux instituts de de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka/Projets : IFMTL Nouaceur (CFP 56), ISTAHT Ouarzazate (CFP 72-1), IFME Bellota (CFP 79) et IPMLI Fahs Anjra (CFP 04)**
**en 6 lots**
***

N° : DAO/CB/MCA-M/EW-39-B/Compact

**(Volume II)**

# PARTIE 2 :
# EXIGENCES VIS-A-VIS DU FOURNISSEUR

# SECTION V SPECIFICATION DES BIENS ET SERVICES CONNEXES (SOR)

# Table des matières

SR1 Liste des Biens et Calendrier de livraison ..... 4
SR2 Liste des Services Connexes et calendrier d'achèvement ..... 5
SR3 Spécifications techniques ..... vi
SR4 Dessins et Plans Techniques ..... 32
SR5 Inspections et essais ..... 33
SR6 Procédures en matière d'environnement, de santé et de sécurité ..... 34

# SR1 Liste des Biens et Calendrier de livraison

*[Ce tableau doit être complété par l'Acheteur, sauf la colonne « Date de livraison proposée par le Soumissionnaire » qui doit être remplie par le Soumissionnaire].*

| Nom des Biens ou Services connexes N° | Description des Biens | Quantité | Unité physique | Lieu de destination finale comme indiqué à l'alinéa 15.6 IS de la FDAO | Date de livraison demandée par l'Acheteur (selon les Incoterms) | | Date de livraison proposée par le Soumissionnaire |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Date de livraison anticipée | Date de livraison au plus tard | |
| **[insérer le n° de l'élément]** | **[insérer la description des Biens]** | **[insérer la quantité des éléments à fournir]** | **[insérer le nombre d'unités physiques]** | **[insérer le lieu de livraison]** | **[Insérer le nombre de jours après la date de mise en vigueur du présent Contrat]** | **[Insérer le nombre de jours après la date de mise en vigueur du présent Contrat]** | **[Insérer le nombre de jours après la date de mise en vigueur du présent Contrat]** |
| | **Se référer à l'article 4-Spécifications minimales des prestations demandées dans SR3** | | | Annexe 1 de SR3 | A partir de la réception de l'ordre de service de démarrage | 8 mois à partir de la notification de l'ordre de service de démarrage | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

# SR2 Liste des Services Connexes et calendrier d'achèvement

*[Les Dates d'achèvement demandées doivent être réalistes et alignées sur les Dates de livraison des Biens demandées (selon les Incoterms)]*

| Service | Description | Quantité[1] | Unité physique | Lieu de prestation des Services | Date (s) d'achèvement des Services |
|---|---|---|---|---|---|
| **[insérer le n° du Service]** | **[insérer une description des Services connexes]** | **[insérer la quantité des éléments à fournir]** | **[insérer le nombre d'unités physiques]** | **[insérer le nom du Lieu]** | **[insérer la/les dates à laquelle/auxquelles les Services doivent être exécutés]** |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

[1.] Si applicable

# SR3 Spécifications techniques

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MOROCCO
وكالة حساب تحدي الألفية-المغرب

**Acquisition du matériel roulant destiné aux instituts de de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka en 6 lots**

**EW 39-B**

**Projets : IFMTL Nouaceur (CFP 56), ISTAHT Ouarzazate (CFP 72-1), IFME Bellota (CFP 79) et IPMLI Fahs Anjra (CFP 04)**

**Spécification techniques**

# INTRODUCTION

## 1. Informations générales

### 1.1 Pays bénéficiaire

Le Royaume du Maroc.

### 1.2 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du Fonds Charaka est l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco (MCA-Morocco). L'Agence MCA-Morocco est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée en septembre 2016 et chargée de la mise en œuvre du Compact II. Elle est administrée par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement.

### 1.3 Description sommaire du Compact II-Maroc

Le gouvernement du Royaume du Maroc a signé un accord, le 30 novembre 2015, portant sur un deuxième programme de coopération (Compact II) avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC) et ce, dans l'objectif de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier.

Le budget alloué par MCC à ce programme de coopération s'élève à 450 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain.

Le montant global financera, sur une période de cinq ans, deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

**Le projet « Education et formation pour l'employabilité »,** dont le budget est de l'ordre de 220 millions de dollars, a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif. Ce projet s'articule autour de deux activités, à savoir « *Education secondaire* » et « *Workforce development* ».

**L'activité « Education secondaire »** (112,6 millions $) comprend trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements d'enseignement secondaire, basé sur le renforcement de leur autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages. Ce modèle, dénommé "Lycée Attahadi" sera déployé dans 90 établissements d'enseignement secondaire, répartis sur trois régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi) ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis des élèves et du système d'information « MASSAR » ; et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

**L'activité « Workforce development »** (107,42 millions $) comprend deux volets : (1) volet « **Formation professionnelle** (80,42 millions $ auquel s'ajoute une contribution du Gouvernement Marocain de l'ordre de 30 millions $) » qui s'articule autour de deux composantes : (i) la mise en place du fonds « Charaka » dédié au financement de la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé (PPP) et de la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants

d'un modèle de gestion classique piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé et géré en PPP ; et (ii) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle ; (2) volet **« Emploi »** (27 millions $) qui couvre quatre composantes : (i) l'appui à l'amélioration et à l'intégration du dispositif intégré d'observation du marché du travail ; (ii) la promotion de l'emploi inclusif, à travers un financement basé sur les résultats des prestations et programmes d'accompagnement à leur insertion ; (iii) l'appui à l'évaluation d'impact des politiques de l'emploi et du marché du travail ; et (iv) l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

## 2. Champ d'intervention

### 2.1 Fonds Charaka : Objectifs, consistance et gestion

L'objectif du projet « Education et formation pour l'employabilité » du COMPACT II, est de « renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif ».

L'objectif de la composante « formation professionnelle » est « le développement et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et le renforcement des liens entre l'offre et la demande en compétences ».

Le Fonds Charaka a pour objectif la mise en place d'une offre de formation professionnelle tirée par la demande du secteur privé.

Le Fonds Charaka a été mis en place pour le financement de projets visant (i) la création ou l'extension de centres de formation professionnelle gérés dans le cadre de partenariat public-privé ("***PPP***"), et (ii) la reconversion de centres publics de formation professionnelle déjà existants d'un modèle de gestion traditionnel piloté par le secteur public en un modèle tiré par la demande du secteur privé.

### 2.2 Projets bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka

Les projets sélectionnés bénéficient d'un appui financier du Fonds Charaka dans le cadre des accords de dons conclus entre l'Agence MCA-Morocco et les bénéficiaires conformément au manuel des procédures du Fonds Charaka.

La mise en œuvre des projets consiste en la réalisation des composantes suivantes pour chaque projet :

- Etudes architecturales et techniques liées à la construction ;
- Travaux de Construction ;
- Assistance technique pour l'accompagnement de la mise en œuvre du projet ;
- Acquisition des équipements technico-pédagogiques.

Tableau sur les projets retenus dans le cadre du Fonds Charaka

| n° | Intitulé/Partenaire public principal | Nature | Région/Province | Secteur |
|---|---|---|---|---|
| 4 | IPMLI-Fahs Anjra) OFPPT | Création | TTH/Fahs Anjra | Industrie/Logistique |
| 7 | IFMBTP-Fès) / M. Equipement | Création | Fès-Meknès / Fès | BTP |
| 24 | IFMSAS-Béni Mellal/OFPPT | Création | Béni Mellal-Khénifra / Béni Mellal | Santé |
| 32 | IFMSAS-Oujda/OFPPT | Création | Oriental/Oujda | Santé |

| n° | Intitulé/Partenaire public principal | Nature | Région/Province | Secteur |
|---|---|---|---|---|
| 36 | IFMSAS-Meknès /OFPPT | Création | Fès-Meknès / Meknès | Santé |
| 27 | ISTA Had Soualem /OFPPT | Création | Casablanca-Settat/Had Soualem | Industrie |
| 56 | IFMTL-Nouaceur / DFP | Création | Casablanca-Settat/Nouaceur | Transport/Logistique |
| 76 | (IFMBP-Casablanca / M. Agriculture | Création | Casablanca-Settat/Casablanca | Boulangerie/Pâtisserie |
| 79 | CFME-Bellota / M. Agriculture | Création | TTH/Ouezzane | Agriculture - Elevage |
| 2 | IAT-Fès / D. Artisanat | Extension /Reconversion | Fès-Meknès / Fès | Artisanat |
| 3 | IAT-Meknès / D. Artisanat | Extension /Reconversion | Fès-Meknès / Meknès | Artisanat |
| 71 | ITHT-Tanger / D. Tourisme | Extension /Reconversion | TTH/Tanger | Hôtellerie/Tourisme |
| 28 | ISB-Casablanca/OFPPT | Extension /Reconversion | Casablanca-Settat/Casablanca | BTP |
| 72-1 | ISTAHT Ouarzazate / D. Tourisme | Extension/Reconversion | Darâa - Tafilalet / Ouarzazate | Hôtellerie/Tourisme |
| 48 | ISMLA-Nouaceur /OFPPT | Extension/Reconversion | Casablanca-Settat/Nouaceur | Industrie/Aéronautique |
| **15 Projets** | | **9 créations 6 Extensions/Reconversion** | **6 régions** | **9 secteurs** |

## ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres consiste en l'acquisition du matériel roulant et les services y afférents destinés aux instituts de formation ci-après :

- Institut de Formation dans les Métiers du Transport et de la Logistique (IFMTL Nouaceur) : CFP 56 ;
- Institut Spécialisé de Technoloogie Appliquée Hôtelière et Touristique (ISTAHT Ouarzazate) CFP 72-1 ;
- Institut de Formation dans les Métiers de l'Elevage (IFME Bellota) CFP 79;
- Institut Pluridisciplinaire des Métiers de la Logistique et de l'Inbdustrie (IPMLI Fahs Anjra) CFP 04.

Les biens et services à fournir dans le cadre de cet appel d'offres rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la composante «Acquisition des équipements technico-pédagogiques» pour la réalisation des projets bénéficiant de l'appui du Fonds Charaka.

Le présent appel d'offres est constitué de 6 lots :

- Lot n° B.1 : Véhicule Utilitaire Léger
- Lot n° B.2 : Porteurs et Tracteurs
- Lot n° B.3 : Remorques

- Lot n° B.4 : Mini Bus
- Lot n° B.5 : Autocars
- Lot n° B.6 : Tracteur agricole

Les prestations et fournitures supplémentaires seront alors réglés au fournisseur par voie de devis et d'avenant dûment acceptés, approuvés et signés par les deux parties.

## ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les matériels roulants à fournir dans le cadre du présent appel d'offres devront être conformes à l'ensemble des prescriptions techniques minimales indiquées à l'article 4.

Le fournisseur est tenu de fournir les matériels roulants destinés aux instituts cités à l'article 1 ci-haut, et prendre en charge la livraison, la mise en marche et la fourniture des prestations et services décrits dans l'article 4 des présentes spécifications techniques.

Ces prestations comprennent notamment les éléments suivants :

- La fourniture et la mise en service des véhicules selon la description de l'article 4 des présentes spécifications techniques ;
- La prise en charge de la continuité de service et de la maintenance de tout le matériel roulant fourni dans le cadre du présent marché durant la période de garantie qui est de 1 an à partir de la date de la réception provisoire ;
- L'animation de sessions de formation au profit du personnel désigné par les gestionnaires des instituts pour l'exploitation du matériel livré;

Les quantités du matériel roulant à livrer par institut sont précisés dans l'article 4.

Le fournisseur s'engage à garantir et assurer toutes les prestations de service après-vente et tous les diagnostics nécessaires afin remédier aux anomalies conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes spécifications techniques.

Le prestataire doit à ce propos joindre à son l'offre l'engagement ferme de service après-vente suivant modèle de l'annexe n°4.

## ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS MINIMALES DES PRESTATIONS DEMANDEES

**Lot n° B.1 : Véhicule Utilitaire Léger**

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | ISTAHT Ouarzazate PR72.1 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Véhicule utilitaire | Type : Fourgonnette Minimum 10,8m3<br>Capacité minimale de 3,5T<br>Puissance : à partir de 9 CV<br>Boîte à vitesse manuelle<br>Nombre de porte : 4<br>Nombre de place : minimum 5<br>Double Cabine profonde aménagée avec une banquette pour les stagiaires.<br>Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant, réglables et équipés de ceinture de sécurité.<br>Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes avec ceinture de sécurité et barre de protection.<br>Energie : Diesel<br>Equipement double commandes<br>Eclairage rétros formateur<br>Couleur du véhicule blanche<br>Lot de bord standard avec au minimum : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation.<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur. | U | 2 | | 2 |
| 2 | Véhicule de la catégorie crossover SUV 4 x 4 | Véhicule catégorie crossover/SUV compact 4x4<br>Diesel<br>Année 2020 ou 2021<br>Boîte de vitesse : manuelle<br>Avec toutes les options nécessaires de la moyenne gamme<br>Puissance (CH din) : minimum 130CV<br>Puissance fiscale : minimum 7CV | U | | 1 | 1 |
| Total | | | | 2,00 | 1,00 | 3,00 |

## Lot n° B.2 : Porteurs et Tracteurs

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | IPMLI Fahs Anjra PR04 | Quantité totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Camion GO - Fourgon frigorifique | Capacité : PTAC 16 à 19 tonnes pour une CU de 6,8 à 7,8 Tonnes<br>Volume utile entre 45 et 52 M3 avec cabine haute<br>Un empattement d'un minimum de 5,6m<br>2 portes dont 1 latérale<br>Puissance minimale de 310 CV<br>Boîte de vitesse : manuelle<br>Carrossage frigo renforcé de classe A (Température Négative et Positive en 2 blocs avec paroi)<br>Porte latéral avec Etrier<br>Rail d arrimage D et G<br>Hayon rétractable 2 000 kgs<br>barre anti encastrement latéral<br>Plancher anti dérapant renforcé pour passage des rolls<br>Le groupe frigo devra pouvoir fonctionner sur Diesel ou électriquement<br>Double Cabine profonde aménagée avec une banquette pour les stagiaires.<br>Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant, réglables et équipés de ceinture de sécurité.<br>Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes avec ceinture de sécurité et barre de protection.<br>Sièges conducteurs et formateurs pneumatiques<br>siège formateur à prévoir avec double commandes (pédales éclairages ) Antéviseur + rétroviseurs formateur<br>Energie : Diesel<br>réservoir standard<br>Homologation auto école et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Lot de bord standard avec au minimum: Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 | | 1 |
| 2 | Camion GO - Plateau /Grue Aux | Carrossage plateau - Grue auxiliaire articulée au dos de la cabine<br>Grue portée 12000mm, et une capacité de 770 kgs à 11,9 mètres<br>Poste de secours fixe<br>Crochet de levage + rotator + lève palette<br>Prévoir un gyrophare<br>Marque Palfinger ou Fassi ou équivalent (particulièrement adaptées à la formation)<br>Porteur d'un minium de 19T<br>boite robotise<br>6 places assises, Puissance 310 cv longueur utile 5 à 6 mètres et largeur 2,48 mètres<br>Norme euro 5<br>Réservoir mini 300 litres et mini 60 pour AD blue<br>Radio commande<br>Energie : Diesel<br>Plateau ridelles rabattables 3 par coté 1 escalier<br>2 coffres outils + extincteur + barre anti encastrement<br>Plancher 30 mm<br>Cale roue/ appuis pour les stabilisateurs / béquilles stabilisateurs rétractables<br>Siege formateur à prévoir avec double commandes (pédales éclairages rétros)<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Lot de bord standard avec au minimum : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 | | 1 |

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | IPMLI Fahs Anjra PR04 | Quantité totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | Camion GO - Porteur A rideaux coulissants avec boîte robotisée | Porteur 19 T boite robotisée<br>6 places assises, Puissance 310 cv longueur utile 5 à 6 mètres et largeur 2,48 mètres<br>Longueur Hors tout 10 m Norme<br>Freins ESP EBS<br>Régulateur de vitesse<br>euro 5 minimum<br>Réservoir mini 300 litres et mini 60 pour AD blue<br>Carrossage Caisse Tautliner ( Rideaux coulissants et Plancher bois)<br>Hayon élévateur capacité 1,5 t (rangement sous châssis)<br>Planches de renforts latéraux (minimum 3 rangs)<br>1 escalier ou échelle<br>2 coffres outils + extincteur + barre anti encastrement<br>Plancher 30 mm<br>Cale roue/ appuis pour les stabilisateurs<br>siège formateur à prévoir avec double commandes (pédales éclairages rétros)<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Lot de bord standard avec au minimum : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 | | 1 |
| 4 | Camion GO - Porteur A rideaux coulissants avec boîte manuelle | Porteur 19 T boite Mécanique<br>6 places assises, Puissance 310 cv longueur utile 5 à 6 mètres et largeur 2,48 mètres<br>Longueur Hors tout 10 m Norme<br>euro 5 minimum<br>Freins EBS ESP<br>Réservoir mini 300 litres et mini 60 pour AD blue<br>Carrossage Caisse Tautliner ( Rideaux coulissants et Plancher bois)<br>Hayon élévateur capacité 1,5 t (rangement sous châssis)<br>Planches de renforts latéraux (minimum 3 rangs)<br>1 escalier ou échelle<br>2 coffres outils + extincteur + barre anti encastrement<br>Plancher 30 mm<br>Cale roue/ appuis pour les stabilisateurs<br>siège formateur à prévoir avec double commandes (pédales éclairages rétros)<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Lot de bord standard avec au minimum : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 | | 1 |

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | IPMLI Fahs Anjra PR04 | Quantité totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | Tracteur routier avec boîte manuelle | Un tracteur routier avec boîte manuelle et une cabine haute.<br>Norme: Euro 5 minimum<br>Type de carburant: diesel<br>Cylindres moteur: 6<br>PTAC >= 40 Tonnes<br>Puissance moteur entre 430 cv et 530 cv en 11 litres<br>ralentisseur de vitesse hydraulique<br>Suspension pneumatique<br>Nombre d'essieux: 2 essieux<br>Freins: EBS / ESP<br>Pneus : R22,5<br>Roue de secours<br>Roues jumelée à l'arrière<br>Type de cabine: profonde aménagée avec une banquette pouvant recevoir jusqu'à 5 stagiaires avec ceintures de sécurité + accoudoir passager<br>Arrière dans la cabine profonde avec ouverture latérale par glissement<br>Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant, réglables et équipés de ceinture de sécurité.<br>Les feux antibrouillard<br>Siege avant conducteur et passager pneumatique<br>Visière<br>Vitres électriques / prévoir rétroviseurs formateur et stagiaire + antéviseur<br>Air conditionné<br>Régulateur de vitesse<br>Radio/ CD<br>Ordinateur de bord<br>Siège formateur à prévoir avec double commandes (pédales éclairages rétros)<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Lot de bord standard avec au minimum : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 | | 1 |

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | IPMLI Fahs Anjra PR04 | Quantité totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | Tracteur routier ADR avec boîte robotisée | Un tracteur routiers ADR avec cabine haute avec Boite robotisée pour traction citerne pétrolier.<br>Avec prise de force<br>Norme: Euro 5 minimum<br>Type de carburant: diesel<br>Cylindres moteur: 6<br>PTAC >= 40 Tonnes<br>Puissance moteur entre 430 cv et 530 cv en 11 litres<br>ralentisseur de vitesse hydraulique<br>Suspension pneumatique<br>Nombre d'essieux: 2 ou 3-essieu<br>Freins: EBS / ESP<br>Pneus : R22,5<br>Roue de secours<br>Roues jumelée à l'arrière<br>Type de cabine: profonde aménagée avec une banquette pouvant recevoir jusqu'à 5 stagiaires avec ceintures de sécurité + accoudoir passager<br>Arrière dans la cabine profonde avec ouverture latérale par glissement<br>Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant, réglables et équipés de ceinture de sécurité.<br>Les feux antibrouillard<br>Siège avant conducteur et passager pneumatique<br>Visière<br>Vitres électriques / prévoir rétroviseurs formateur et stagiaire + antéviseur<br>Air conditionné<br>Régulateur de vitesse<br>Radio/ CD<br>Ordinateur de bord<br>Siège formateur à prévoir avec double commandes (pédales éclairages rétros)<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Lot de bord standard avec au minimum : la valise ADR, Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 | | 1 |

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | IPMLI Fahs Anjra PR04 | Quantité totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | TRACTEUR ROUTIER | TRACTEUR ROUTIER<br>- Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum.<br>- Poids total roulant : 38 tonnes minimum.<br>- Puissance minimale du moteur : 300 CV.<br>- Norme d'émissions : Euro 5 minimum.<br>- Muni de réservoir AdBlue<br>- Ralentisseur de vitesse hydraulique<br>- Boite de vitesses à 12 rapports avant minimum.<br>Cabine :<br>- Capacité : 5 personnes.<br>- Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant, réglables et équipés de ceinture de sécurité.<br>- Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes avec ceinture de sécurité en prenant en considération l'équipement de la cabine d'une barre de protection pour protéger les stagiaires assis en arrière ou 3 sièges arrières équipés de ceinture de sécurité.<br>- Pour permettre aux stagiaires l'accès aux places arrières : cabine munie d'une 3ème porte côté droit.<br>- Garantie anticorrosion.<br>Equipement de la cabine :<br>- Pour le conducteur stagiaire et le conducteur formateur : 2 Rétroviseurs fixés à droite et 2 à gauche.<br>- Rétroviseur avant coté pare-brise (Antéviseur)<br>- Chronotachygraphe double équipage.<br>- Double commande (sans 2ème volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur, d'embrayage et de frein.<br>- Boîte à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours.<br>Outillage de bord :<br>- Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation.<br>- Triangle de pré-signalisation.<br>- Gilet de sécurité.<br>- Roue de secours.<br>Extincteurs :<br>- 2 extincteurs polyvalents conforme à la législation et la règlementation en vigueur :<br>§ 1 extincteur d'une capacité minimum de 2 kg dans la cabine<br>§ 1 extincteur d'une capacité minimum de 4 kg, à l'extérieur du véhicule, placé à un endroit facilement accessible.<br>Couleur du véhicule, logo et inscriptions :<br>- Couleur blanche<br>- La mise en place d'un film d'habillage longue durée selon le model validé ou communiqué par l'OFPPT comportant Logo de l'OFPPT et Mention « Véhicule Auto-Ecole » | | | 3 | 3 |

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | IPMLI Fahs Anjra PR04 | Quantité totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | Véhicule Porteur ridelle | Véhicule Porteur ridelle<br>- Le véhicule sera homologué comme véhicule d'auto-école de 5 places minimum.<br>- Poids total en charge autorisé : 15 tonnes minimum.<br>- Puissance minimale du moteur : 200 CV.<br>- Norme d'émissions : Euro 5 minimum.<br>- Muni de réservoir AdBlue<br>- Ralentisseur de vitesse<br>- Boite de vitesses à 8 rapports minimum.<br>Cabine :<br>- Capacité : 5 personnes.<br>- Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 sièges avant réglables et équipés de ceinture de sécurité.<br>- Pour les trois autres stagiaires : Une banquette arrière pouvant contenir 3 personnes avec 3 ceintures de sécurité en prenant en considération l'équipement de la cabine d'une barre de protection pour protéger les stagiaires assis en arrière ou 3 sièges arrières équipés de 3 ceintures de sécurité.<br>- Pour permettre aux stagiaires l'accès aux places arrières : cabine munie d'une 3ème porte côté droit.<br>- Garantie anticorrosion.<br>Equipement de la cabine :<br>- Pour le conducteur stagiaire et le formateur : 2 Rétroviseurs fixés à droite et 2 à gauche.<br>- Chronotachygraphe double équipage.<br>- Double commande (sans 2ème volant) avec une prépondérance pour le conducteur formateur : pédales d'accélérateur, d'embrayage et de frein.<br>- Boîte à pharmacie avec le nécessaire pour les premiers secours.<br>Configuration de la carrosserie :<br>- Type plateau avec ridelles en tôle ondulée renforcée de traverses.<br>- Hauteur minimale des ridelles : 800 mm.<br>- Plancher antidérapant.<br>- Traitement antirouille.<br>- Dimensions et signalisation conformes à la réglementation en vigueur.<br>Outillage de bord :<br>- Lot de bord standard : cric, outillage, cales, lampe de signalisation.<br>- Triangle de pré-signalisation.<br>- Gilet de sécurité.<br>- Roue de secours.<br>Extincteurs :<br>- 2 extincteurs polyvalents conforme à la législation et la réglementation en vigueur :<br>§ 1 extincteur d'une capacité minimum de 2 kg dans la cabine<br>§ 1 extincteur d'une capacité minimum de 4 kg, à l'extérieur du véhicule, placé à un endroit facilement accessible.<br>Couleur du véhicule, logo et inscriptions :<br>- Couleur blanche<br>- La mise en place d'un film d'habillage longue durée selon le model validé ou communiqué par l'OFPPT comportant Logo de l'OFPPT et Mention « Véhicule Auto-Ecole » | | | 1 | 1 |
| Total | | | | 6,00 | 4,00 | 10,00 |

## Lot n° B.3 : Remorques

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | IPMLI Fahs Anjra PR04 | Quantité Totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Semi-remorque TAUTLINER | Une Semi-remorques Tautliner (rideaux coulissants),<br>- Une Semi-remorque à 3 essieux avec un essieu relevable<br>- Suspension Air,<br>- freinage : ABS ou EBS / ESP<br>- Hauteur : minimum 2,70 m<br>- Largeur : minimum 2,4m<br>- Longueur : minimum 13.60 m<br>- Charge utile : minimum 20 tonnes<br>- Volume : minimum 90 m3 ,<br>- Capacité : minimum 33 EURO Palettes<br>Homologation et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Profil delta tampon caoutchouc à l'arrière en travers<br>Plancher 30 mm minimum imperméabilisé coté visible face avant acier<br>roue de secours<br>Réservoir d'eau potable<br>Bâche antivandalisme. | U | 1 | | 1 |
| 2 | Semi-remorque TAUTLINER à toit réhaussable | Une Semi-remorque Tautliner (rideaux coulissants) à toit réhaussable.<br>- Une Semi-remorque à 3 essieux avec un essieu relevable<br>- Suspension Air,<br>- freinage : ABS ou EBS / ESP<br>- Hauteur : minimum 2,70 m<br>- Largeur : minimum 2,4m<br>- Longueur : minimum 13.60 m<br>- Charge utile : minimum 20 tonnes<br>- Volume : minimum 90 m3 ,<br>- Capacité : minimum 33 EURO Palettes<br>Homologation et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Profil delta tampon caoutchouc à l'arrière en travers<br>Plancher 30 mm minimum imperméabilisé coté visible face avant acier<br>roue de secours<br>Réservoir d'eau potable | U | 1 | | 1 |

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | IPMLI Fahs Anjra PR04 | Quantité Totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | Semi-remorque citerne | Carrosserie : Citerne Aluminium à 6 compartiments<br>Capacité de la citerne : minimum 30.000 litres<br>Sous carrosserie : type pétrolier<br>Essieux : 3 essieux avec un essieu relevable<br>freinage : ABS ou EBS / ESP<br>Homologation et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Système de dépotage par air comprime<br>Réservoir d'eau potable<br>roue de secours<br>essieux jumelé<br>Béquilles<br>plaque ADR<br>Flexible de 5 mètres | U | 1 | | 1 |
| 4 | SEMI-REMORQUE | SEMI-REMORQUE<br>- PTAC : 32 tonnes minimum.<br>- Type plateau avec ridelles en tôle ondulée renforcée de traverses.<br>- Hauteur minimale des ridelles : 800 mm.<br>- Plancher en tôle striée.<br>- Traitement antirouille.<br>- Roue de secours.<br>- Dispositifs de freinage, d'attelage et d'alimentation électrique conformes au code de la route.<br>Couleur de la semi-remorque, logo et inscriptions :<br>- Couleur blanche.<br>- La mise en place d'un film d'habillage longue durée selon le model validé ou communiqué par l'OFPPT comportant Logo de l'OFPPT et Mention « Véhicule Auto-Ecole » | | | 2 | 2 |
| Total | | | | 3,00 | 2,00 | 5,00 |

## Lot n° B.4 : Mini Bus

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | Quantité IFME Bellota | Quantité totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Mini-bus Equipé transport Scolaire Adulte | Mini-bus Transport scolaire lycéens<br>Nombre de places : minimum 19 places y compris le conducteur.<br>Puissance fiscale : entre 9 et 13 CV.<br>Puissance (ch. din) : de 110 à 170 CV.<br>Boîte de vitesse : manuelle<br>Energie : Diesel<br>Double commandes<br>Éclairages rétros formateur<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la Réglementation en vigueur.<br>Couleur du véhicule blanche<br>Lot de bord standard avec au minimum : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 | | 1 |
| 2 | Mini-bus transport de personnel avec climatisation et boîte manuelle | Carrosserie : Minibus<br>Nombre de places : au minimum 19 de places y compris le conducteur<br>Puissance fiscale : entre 9 et 13 CV<br>Puissance (ch. din) : de 110 à 170 CV<br>Boîte de vitesse : à boite mécanique<br>Air conditionné<br>Energie : Diesel<br>Double commandes<br>Éclairages rétros formateur<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la Réglementation en vigueur.<br>Couleur du véhicule blanche<br>Lot de bord standard avec au minimum : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 | | 1 |
| 3 | Mini-bus transport de personnel avec climatisation et boîte automatique | Carrosserie : Minibus<br>Nombre de places : au minimum 19 de places y compris le conducteur<br>Puissance fiscale : entre 9 et 13 CV<br>Puissance (ch. din) : de 110 à 170 CV<br>Boîte de vitesse : à boite automatique<br>Air conditionné<br>Energie : Diesel<br>Double commandes<br>Éclairages rétros formateur<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la Réglementation en vigueur.<br>Couleur du véhicule blanche<br>Lot de bord standard avec au minimum : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 | | 1 |

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFMTL Nouaceur | Quantité IFME Bellota | Quantité totale |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | Mini-bus Equipé transport Scolaire Adulte | Mini-bus Transport scolaire adulte<br>Nombre de places : minimum 18 places y compris le conducteur.<br>Puissance fiscale : entre 9 et 13 CV.<br>Puissance (ch. din) : de 110 à 170 CV.<br>Boîte de vitesse : manuelle<br>Energie : Diesel<br>Homologation et contrôle technique suivant la Réglementation en vigueur.<br>Couleur du véhicule blanche Lot de bord standard : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation | | | 1 | 1 |
| Total | | | | 3,00 | 1,00 | 4,00 |

## Lot n° B.5 : Autocars

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | IFMTL Nouaceur |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Autocar | Carrosserie : Autocar<br>Puissance : à partir de 320 CV.<br>Type euro 5<br>Suspension pneumatique<br>Energie : Diesel<br>Boite automatique type ZF<br>Freinage : ABS / ASR / EBS / ESP<br>Coffre à bagages extérieur<br>Direction assistée<br>Microphone<br>Porte bagages intérieur<br>Porte pneumatique centrale<br>Equipé PMR sur la porte centrale<br>Chronotachygraphe<br>A partir de 47 places<br>PTAC : minimum 18.<br>Réservoir de 200 à 350 litres minimum Pneumatique R 22,5 en 295/80 avec bavette de protection<br>Rétroviseurs formateur et conducteur<br>Largeur standard Longueur minimum 12,2 mètres PAF 2 mètres<br>Siege formateur en central pneumatique avec 2 accoudoirs Éclairage rétros formateur<br>Double commandes<br>Homologation auto-école et contrôle technique suivant la réglementation en vigueur.<br>Couleur du véhicule blanche<br>Lot de bord standard avec au minimum : Extincteur, cric, triangle de pré-signalisation. | U | 1 |
| Total | | | | 1,00 |

**Lot n° B.6 : Tracteur agricole**

| N° | Désignation | Caractéristiques techniques | Unité | Quantité IFME Bellota |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Tracteur Agricole | Tracteur agricole<br>- Puissance minimale de 100 CV,<br>- Puissance minimale de 74 KW,<br>- 4 roues motrices,<br>- 4 Cylindres,<br>- Direction Hydrostatique,<br>- Boîte à vitesse : 12 avant et 12 arrière,<br>- Freins à bain d'huile. | U | 1 |
| Total | | | | 1,00 |

## Article 5 : LE DOSSIER TECHNIQUE

Se référer aux IS12.1 de la Fiche des Données d'Appel d'Offres.

## Article 6 : PRESENTATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Pour tous les articles, chaque concurrent est tenu de présenter :

- une documentation technique, mentionnant clairement le nom de la marque, la référence du modèle et les caractéristiques techniques du matériel proposé accompagné d'une photo ainsi qu'un prospectus commercial du produit proposé. Elle peut contenir également tous les éléments d'information que le fournisseur entend porter à la connaissance de la commission d'évaluation des offres, relativement à l'article considéré.
- Un bordereau technique détaillé (suivant modèle objet de l'annexe n°3 qui récapitule dans les moindres détails les caractéristiques des véhicules proposés avec des descriptifs techniques hautement détaillés, les marques, les types, l'origine, la force, les puissances, les capacités et tous les paramètres et les spécifications nécessaires à l'évaluation des offres.

La documentation technique doit être présentée en langue française, dans un dossier numérique (document scanné) séparé portant en gros caractères, outre les noms, adresse du fournisseur, l'objet et le numéro de l'appel d'offres et la mention **« DOCUMENTATION TECHNIQUE »**. Le dossier numérique de la documentajtion technique doit être présenté en indiquant clairement le numéro et la désignation de l'article concerné.

Chaque concurrent est tenu de compléter la documentation technique associée, sous peine de non admission de sa soumission, par les attestations des fabricants ou de leurs représentants locaux, qui confirment que le prestataire est autorisé à soumissionner avec les produits et les marques proposées et que ces produits et/ou marques sont toujours commercialisés et qu'ils ne sont pas obsolète ou en fin de vie et qui confirme aussi que le prestataire est habilité à assurer le service après-vente pour tous les véhicules les marques proposées.

## ARTICLE 7 : DELAI DE GARANTIE

Pour les véhicules qui seront livrés dans le cadre du marché résultant du présent appel d'offres, il est exigé une garantie matérialisée par une attestation de garantie remise au maître d'ouvrage à la date de la livraison.
La période de garantie est de **douze (12) mois** ; elle sera appliquée à compter de la date de la réception provisoire des véhicules .

Toutefois, ce délai sera prolongé au cas où certaines défaillances sont constatées sur le matériel au moment de la réception définitive.

## Article 8 : Portée de la garantie – Continuité de service et support technique

### 1. Portée de la garantie

Durant la période précitée à l'article « **Délai de Garantie »** des présents TDRs, la garantie inclut :

- L'entretien et la maintenance préventive des véhicules exclusivement chez la maison mère du constructeur pendant toute la durée de garantie suivant un programme de maintenance préétabli et validé avec les instituts bénéficiaires,
- La maintenance curative et la réparation des disfonctionnements et pannes aux frais du fournisseur en pièces et main d'œuvre ;
- Le déplacement à ses frais pour la réparation ou la récupération et/ou le dépôt de des véhicules défaillants, ainsi que les frais de transport ;
- Toutes les dépenses, de quelque nature que ce soit, afférentes à la maintenance pour assurer la mise en marche des véhicules objet du présent marché ;
- La garantie contre tout vice de fabrication et/ou vice caché de chaque équipement livré ;
- La garantie contre tout non-fonctionnement dû à la configuration du matériel ou du logiciel ;
- Le remplacement des véhicules livrés en cas de non-conformité entre la configuration retenue dans l'offre et celle livrée par le fournisseur, ou en cas de panne de mise en service,;
- Le délai maximal de réparation est de cinq (05) jours ouvrables (y compris le délai de récupération et de retour sur site).

### 2. Service après-vente

Le fournisseur doit assurer pendant l'année de garantie et à sa charge un service après-vente des véhicules fournis exclusivement chez la maison mère de la marque des véhicules. Les coûts de ce service doivent être inclus dans le montant de l'offre. Une attestation de garantie de service après-vente (suivant modèle en annexe n°4) est à joindre à l'offre.

Il assurera la révision des véhicules durant le délai de garantie, le remorquage des véhicules vers l'atelier de la maison mère, les frais du diagnostic, des pièces de rechanges ainsi que la main d'œuvre, de même il est demandé de fournir les attestations de garantie pour chaque véhicule.

En cas de manquements ou de défaillances dûment constatés, imputés au fournisseur, le montant du préjudice subi sera défalqué de la retenue de garantie.

## ARTICLE 9 : MODALITES, LIEUX ET CONDITIONS DE LIVRAISON

## 1. Modalités et lieux de livraison

Le Maître d'Ouvrage MCA signifiera au titulaire toutes les instructions relatives à l'exécution du présent marché qui doit être réalisé dès réception de l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations relatives audit marché.

La livraison des véhicules devra être réalisée par les moyens propres du titulaire du marché au siège des bénéficiaires des projets.

Les véhicules doivent être accompagnées :

- D'un bulletin de livraison établi en trois exemplaires, faisant apparaître entre autres la date de livraison, La référence au marché, L'identification du fournisseur, L'identification des fournitures (désignation, caractéristiques, quantités livrées,) …
- Les documents de mise en marche,
- L'attestation d'homologation des véhicules,
- Le certificat de carrosserie,
- Le certificat de conformité,
- L'attestation de garantie légalisée d'un an, cette attestation comprend le service après-vente et la fourniture des pièces de rechange.
- Le manuel d'exploitation, d'entretien et de maintenance et des pièces de rechange.

Tous les documents doivent être rédigés en langue française.

Toutes livraison doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par le Maître d'Ouvrage.

Avant de commencer la livraison des équipements objet du présent appel d'offres, les représentants désignés du maître d'ouvrage et du fournisseur devront tenir, au plus tard deux semaines après notification de l'ordre de service, une première réunion de concertation et de cadrage pour discuter des plannings de livraison et des différentes opérations en relation avec le matériel à livrer et avec le site concerné.

Le planning de livraison ainsi établi et accepté par le maître d'ouvrage prendra en considération l'état d'avancement des travaux de construction des instituts de formation destinataires des équipements afin de s'assurer de la disponibilité des locaux pour la réalisation des opérations de livraison et de mise en service.

Dans le cas où un ou des instituts destinataires des équipements ne sont pas en état de recevoir les équipements, MCA-Morocco informera au préalable le fournisseur du lieu de livraison.

Avant toute livraison de véhicules, le titulaire du marché doit faire parvenir un préavis d'au moins huit jours au maître d'ouvrage.

Chaque livraison devra être accompagnée de l'Attestation de Réception du Matériel (ARM) citée en annexe 2, datée et mentionnant explicitement, la quantité et les caractéristiques des véhicules livrés.

Les Attestations de Réception du Matériel (ARM) seront établies en six (3) exemplaires. Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des véhicules pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Ce comité de réception procèdera sur site à la validation de la réception des véhicules sur la base des spécifications indiquées dans l'article 4 ci-dessus.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

**2. Conditions de livraison**

- Le prestataire garantit que les véhicules objet du présent marché livrés sont neufs, n'ont jamais été utilisés, et du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux.
- Le prestataire garantit en outre que les véhicules livrés n'ont aucune défectuosité due à leurs conceptions, aux matériaux ou à tout acte ou omission du prestataire.
- La livraison des véhicules se déroulera sur les lieux des bénéficiaires des projets en présence des représentants dûment habilités du Maître d'Ouvrage et du fournisseur après avoir effectué des vérifications qualitatives destinées à constater que les véhicules répondent bien aux spécifications exigées par ce marché.
- Les livraisons, installations et mises en service seront effectuées par les fournisseurs à leur frais et sous leur responsabilité.
- Lorsque des contrôles préliminaires laissent apparaître des discordances entre les équipements indiqués dans le marché ou entre la documentation technique communiquée et celles effectivement livrées, la livraison, l'installation et la mise en service sont refusées par le représentant du maître d'ouvrage et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux modifications nécessaires à la correction des anomalies constatées, ou, le cas échéant, pourvoir au remplacement des équipements non conformes. Les modification, correction, ou remplacement sont aux frais du fournisseur ;
- Les frais de transport pour retour des véhicules refusés resteront à la charge du fournisseur.
- Le retard engendré par le remplacement ou la correction des véhicules jugés non conformes par le maître d'ouvrage sera imputable au fournisseur et la non-réception par le maître d'ouvrage ne justifie pas, par elle-même, l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ;
- Après correction des défauts et anomalies constatés, ou remplacement des véhicules refusés, le maître d'ouvrage procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle ;
- Le fournisseur devra assurer le transport et la livraison des véhicules aux lieux de la livraison préciés en annexe n°1.
- Les opérations de transport, de chargement et de déchargement, sont à la charge exclusive du fournisseur et sont effectuées sous sa responsabilité.
- Les frais accessoires, frais d'expédition, frais de transport, frais d'installation et de mise en service etc. seront à la charge du fournisseur ;

- Tous les frais résultants de la détérioration des véhicules objet du présent appel d'offres, imputables au transport et au chargement/déchargement ou autre, seront à la charge du fournisseur ;
- Les recours éventuels contre les compagnies de transport seront également à la charge du fournisseur.

## ARTICLE 10 : DELAI DE LIVRAISON ET PENALITES POUR RETARD

Le fournisseur devra livrer tous les véhicules relatifs à chaque lot dans un délai de **8 mois.**

Le délai de livraison comprend la remise en main propres des véhicules, les test et mises en en marche en présence des bénéficiaires et la formation des bénéficiaires conformément à l'article 4.

Le délai de livraison court à partir de la date prévue par l'ordre de service prescrivant le commencement de la livraison des équipements.

Ce délai court à partir du lendemain de la date de notification de le ou des ordres de service prescrivant le commencement de la livraison, de l'installation et de la mise en service des équipements y afférentes ou de la date prévue par lesdits ordres de services.

A défaut d'avoir terminé la livraison, la mise en service et la réalisation de la formation le cas échéant, des véhicules dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard de 8 ‰ (huit pour mille) du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après une mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par leee présent appel d'offres.

## ARTICLE 11 : DEFECTUOSITE / REJET

Si les véhicules livrés appelle à des réserves ou ne répondent pas entièrement aux spécifications techniques du marché, le représentant du maître d'ouvrage en prononcera le rejet pur et simple.

Les délais ouverts alors au titulaire du marché pour présenter des nouveaux véhicules ne constituent pas par eux-mêmes, une justification valable d'une prolongation des délais de livraison.

## ARTICLE 12 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE

MCA-Morocco communiquera au prestataire les noms des membres du comité de réception des véhicules pour chaque institut de formation, ces comités seront composés notamment des représentants de MCA-Morocco et des bénéficiaires du projet.

Les membre du comité de réception des véhicules désignés par MCA s'assurent, en présence du fournisseur ou de son représentant, de la conformité des véhicules aux spécifications techniques de l'article n°4 du marché.

Les véhicules livrées et installées, sont soumises à des vérifications destinées à constater la conformité à tous égards des caractéristiques des véhicules livrées aux descriptions et caractéristiques associées indiquées à l'article 4 ou par comparaison avec les fiches techniques de la documentation technique.

Après validation de la réception, les ARM sont établis en 3 exemplaires dont un est conservé par le bénéficiaire du projet; 1 exemplaire est conservé par le fournisseur et le dernier est conservé par le représentant de MCA-Morocco.

Elles devront être signées et portées les noms, prénoms et qualités des membres du comité de réception.

Après réception des Attestations de Réception du Matériel (ARM), MCA-Morocco établi un procès-verbal de réception provisoire (acceptance note).

La réception définitive est prononcée après l'expiration du délai de garantie qui commencent à courir à partir de la date de signature de la réception provisoire.

## ANNEXE 1 : Lieux de livraison

| N° du Projet | Intitulé | Adresse |
|---|---|---|
| CFP 56 | IFMTL Nouaceur | Nouaceur- Casablanca |
| CFP 72-1 | ISTAHT Ouarzazate | Ouarzazate |
| CFP 79 | IFME Bellota | 20 km d'Ouezzane vers Chefchaouen |
| CFP 04 | IPMLI Fahs Anjra | Fahs Anjra Tanger |

## ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RECEPTION DU MATERIEL

### ATTESTATION DE RECEPTION DE MATERIEL

Je soussigné, (Nom, Prénom et qualité)…… …… atteste la livraison et la mise en marche des véhicules listés ci-dessous destinés au projet n° X portant sur la création ou l'extension de (nom de l'institut) ……

objet du lot n° X du contrat n° X, issu de l'Appel d'Offres **n°** …… et conclu avec le fournisseur ……

Ladite prestation a fait l'objet d'un examen de conformité par un comité de réception composé de :

- Le Gestionnaire du Fonds (Grant Manager), représentant de MCA-Morocco : ……
- Le(s) représentant(s) du Bénéficiaire : ……

**Tableau des véhicules livrés**

Fait à ……, le : ……

***Cachet et signature du Fournisseur*** ***Cachet et signature du***

| Lot n° | N° de l'article | Désignation de l'article | Quantité | N° Inventaire |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |

## Annexe n°3

Le soumissionnaire est appelée à joindre à son offre techique le bordereau technque détaillé suivant le tableau modèle ci-dessous, à renseigner dans les moindres détails avec les caractéristiques des véhicules proposés, les descriptifs techniques hautement détaillés, les marques, les types, l'origine, la force, les puissances, les capacités et tous les paramètres et les spécifications nécessaires à l'évaluation des offres.

| Items n° | Désignations et spécifications du CPS | Proposition du soumissionnaire : descriptifs techniques, marques, références, et détails de toutes les caractéristiques | Appréciation du Maître d'Ouvrage |
|---|---|---|---|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| … | | | |

**Annexe n°4**

MODELE D'ENGAGEMENT
POUR ASSURER LE SERVICE APRES VENTE

Je soussigné, ……, agissant au nom et pour le compte de la société ……, « adresse »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés

Après avoir pris connaissance des prestations exigées par le cahier des prescriptions spéciales de l'appel d'offres ……en matière de service après-vente.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les conditions d'exécution de ces prestations, je m'engage à assurer le service après-vente pour le marché ……. Aussi bien pendant la période de garantie qu'ultérieurement et ce, conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres et à la proposition faite dans mon offre financière.

Afin de faciliter l'analyse technique de la documentation, le candidat est tenu de répondre aux spécifications demandées dans l'ordre, de la façon la plus claire et la plus exhaustive possible ;

# SR4 Dessins et Plans Techniques

**Non applicable**

Le présent Dossier d'Appel d'Offres comprend les Plans et Dessins techniques suivants :

| Liste des Plans et Dessins techniques | | |
|---|---|---|
| **Plans et Dessins techniques n°** | **Nom des Plans et Dessins techniques** | **Objet** |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

# SR5 Inspections et essais

**Non applicable**

# SR6 Procédures en matière d'environnement, de santé et de sécurité

Le Soumissionnaire doit satisfaire aux exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité suivantes :

- Le soumissionnaire s'engage à respecter toutes les lois et règlements relatifs au respect et protection de l'environnement et santé & sécurité au travail qui sont en vigueur au Maroc ou qui pourraient survenir pendant toute la durée du contrat.
- Le soumissionnaire est tenu de respecter les exigences internes appliquées sur les sites du client.

Les équipements fournis doivent respecter au minimum les conditions suivantes :

- Les équipements fournis doivent avoir des fiches techniques qui décrivent les risques potentiels liés à leur utilisation et les protections nécessaires à mettre en place, quand c'est applicable.
- La composition des équipements ne doit pas contenir des matériaux toxiques pour l'utilisateur
- Il est recommandé d'opter pour des équipements qui génèrent moins de déchets et dont la possibilité du recyclage et valorisation est importante
- Tout équipement fourni présentant potentiellement des risques, doit être muni d'une protection de l'utilisateur. Tout équipement sans protection ne sera pas accepté.

L'installation des équipements :

- Tout équipement dont l'installation nécessite des travaux sur site doit satisfaire les exigences suivantes :
- Les travailleurs doivent être informés et formés des risques liés à leur travail et les différentes mesures de protection, avant le commencement des travaux
- Les personnes impliquées dans les travaux d'installation doivent être munies par leur équipements de protection individuelle notamment des chaussures de sécurité, des lunettes de protection, des gants adaptés au travail et un casque quand c'est applicable.
- L'entreprise sélectionnée doit avoir son propre plan d'urgence à déployer en cas d'urgence décrivant la conduite à tenir en cas d'accident et consignes de premiers secours adaptées aux risques particuliers de chaque équipement. Le soumissionnaire est seule responsable de l'évacuation et de l'hospitalisation de son personnel en cas d'accident de travail.
- En cas de co-activités, un plan de coordination entre les différents intervenants et une évaluation des risques doivent être mis en place.
- Le soumissionnaire est responsable de tous dégâts causés par ses soins.
- Le matériel doit être en conformité avec les normes internationales (européenne ou américaine) d'environnement et de santé-sécurité.